



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
EN LIGNE VIA L'APPLICATION ZOOM DIFFUSÉE EN DIRECT SUR FACEBOOK**

DATE : 1^{er} juin 2020

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Anita Savoie Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Marie-Lou Noël (conseillère), Rémi Hébert (conseiller), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Percy Mallet (conseiller) Jules Desylva (directeur par intérim), Valmond Doiron (ingénieur) et Elise Roussel (greffière).

ABSENT: Aucun

PUBLIC : Environ 15 personnes lors du début de la réunion.

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h05.

2. Divulgarion de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point de 8.13 « Report des intérêts pour la facturation du service d'eau et d'égout ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

4.1. Réunion ordinaire du 2 mars 2020

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Rémi Hébert que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 mars 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. Réunion extraordinaire urgente du 13 mars 2020

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion extraordinaire urgente du 13 mars 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. Réunion extraordinaire du 18 mars 2020

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 18 mars 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4. Réunion extraordinaire du 14 avril 2020

Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Percy Mallet que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 14 avril 2020 soit adopté tel que présenté.

VILLE DE SHIPPAGAN
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Anita Savoie Robichaud MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

5. Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits.

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – mars, avril et mai 2020

Le DG par intérim fait état du rapport de permis pour les mois de mars, avril et mai 2020.

7. Rapport des comités

7.1 Développement communautaire, sport et loisirs

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.2 Sécurité publique et développement économique

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.3 Infrastructures

Le conseiller Percy Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.4 Finances et tourisme

Le conseiller Kassim Doumbia procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.5 Environnement

Le conseiller Rémi Hébert procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

8. Affaires nouvelles

8.1. Lecture sommaire de l'arrêté n°03-2020 établissant un arrêté procédural pour le conseil municipal de la Ville de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°03-2020 concernant l'adoption d'un arrêté procédural pour la Ville de Shippagan, dont la lecture sommaire a été faite, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté n°03-2020 établissant un arrêté procédural pour le conseil municipal de la Ville de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté n°03-2020 concernant l'adoption d'un arrêté procédural pour le conseil municipal de la Ville de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Lecture sommaire de l'arrêté n°04-2020, un arrêté municipal établissant un code d'éthique et de déontologie pour la Ville de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°04-2020 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour la Ville de Shippagan, dont la lecture sommaire a été faite, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté n°04-2020, un arrêté municipal établissant un code d'éthique et de déontologie pour la Ville de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°04-2020 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour la Ville de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Approbation du plan de lotissement – coin de la 1^{re} Rue et de l'avenue Hôtel-de-Ville

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet que le conseil municipal approuve le plan de lotissement soumis pour le coin de la 1^{re} Rue et de l'avenue Hôtel-de-Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Demande de l'Université de Moncton, campus de Shippagan (UMCS) – Vente d'une partie des terrains excédentaires NID 20704847 et NID 20704854

L'UMCS a fait une demande à la municipalité pour acheter une partie des terrains excédentaires identifiés par les numéros (NID) 20704847 et 20704854. Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé par la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité accepte de vendre une partie des deux parcelles de terrain demandé tel quel, au montant de 0.25 cent du pied carré. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Modification de l'arrêté adoptant le plan municipal de Shippagan – projet Garderie (rue de l'École)

Sujet : Modification au plan municipal - (projet Garderie – rue de l'École)

Proposé par le conseiller Kassim Doumbia

Appuyé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a l'intention de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal suite à une demande présentée par Maurice Gauvin pour permettre l'implantation d'une garderie commerciale pouvant accueillir environ 75 enfants sur un terrain vacant.

IL EST RÉSOLU QUE soit rédigé en conséquence un arrêté modifiant le plan municipal tel que (recommandé par le CRP).

IL EST RÉSOLU QU'un arrêté soit rédigé à cet effet et, ladite modification soit présentée au public le 23 juin 2020 au Centre des congrès de la Péninsule acadienne à Shippagan, N.-B. à 18 heures; que la greffière municipale se charge, au nom et pour le compte du Conseil de donner l'avis public prescrit au paragraphe 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions au plan proposé pourront être présentées au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau de la greffière municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

Anita Savine (Signature) MAIRE
Stéphanie (Signature) GREFFIER

8.8 Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la Loi sur l'urbanisme – aménagement de poulailler dans certaines zones résidentielles

Sujet : Modification au plan municipal - (permettre l'aménagement de poulailler dans certaines zones résidentielles)

Proposé par le conseiller Rémi Hébert
Appuyé par la conseillère Marie-Lou Noël

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé, par voie de résolution le 2 décembre 2019, d'adopter une modification à l'arrêté adoptant le plan municipal et à en donner avis au public conformément aux prescriptions du paragraphe 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire de modifier l'Arrêté de zonage; et

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés modificateurs;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage;
- b) la greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme*;
- c) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 27 juillet 2020 au Centre des congrès de la Péninsule acadienne de Shippagan, N.-B. à 18 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Autorisation de permis de construction – NID 20903613

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'autoriser le permis de construction pour le terrain identifié par le numéro (NID) 20903613 puisque le conseil municipal estime que des mesures satisfaisantes ont été prises pour desservir le lot en électricité, eau, égouts, voies d'accès, et autres services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Modification à la circulation à l'entrée de la 12e Rue au coin du boulevard J.-D. Gauthier (côté sud)



Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet de mandater l'administration de procéder à une modification à la circulation à l'entrée de la 12e Rue au coin du boulevard J.-D. Gauthier (côté sud) pour faire un sens unique à cette entrée jusqu'à la limite de la rue des Saules, soit sur une distance d'environ 69 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Contribution financière 2020– Salon du livre de la Péninsule acadienne

Compte tenu de la situation actuelle de la pandémie de COVID-19, et de l'incertitude de l'édition 2020 du Salon du livre de la Péninsule acadienne, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la municipalité octroie une contribution financière de 5 000 \$ pour cette année au lieu de celle prévue dans l'entente de partenariat entre le Salon du livre de la Péninsule acadienne et la Ville de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
VILLE DE SHIPPAGAN



MAIRE
GREFFIER

8.12 Dépôt du Rapport annuel 2018 de la Ville de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet que le Rapport annuel 2018 de la Ville de Shippagan soit déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13 Report des intérêts pour les factures d'eau & d'égout

Compte tenu de la pandémie actuelle de la COVID-19, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet de reporter les frais d'intérêt pour la facturation du service d'eau & d'égout de l'année 2020 au 31 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot de la mairesse

La mairesse fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 21h05.

11. Parole au public

La mairesse donne la parole au public.

La séance se termine à 21h20.